

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
COMMUNE DE CASTELSARRASIN  
(Tarn-et-Garonne)

ARRÊTÉ REGLEMENTANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT  
CHEMIN DES RAMIERS  
PROROGATION DE L'ARRÊTÉ N°2021\_ARR\_0457  
DU VENDREDI 01 OCTOBRE AU VENDREDI 15 OCTOBRE 2021 INCLUS  
N°2021\_ARR\_0566

Le Maire de CASTELSARRASIN, Conseiller Départemental de Tarn-et-Garonne,  
VU les articles L 411-1 et R 411-1 à R 417-13 du Code de la route,  
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles  
L 2213-1 à L 2213-6-1,  
VU la permission de voirie N°2021\_ARR\_0565, accordée à l'entreprise ERTS, qui  
sollicite l'autorisation de faire stationner du matériel, des matériaux de chantier et un véhicule, pour  
la remise à la côte d'une chambre de télécommunication, **chemin des Ramiers, du vendredi 01  
octobre au vendredi 15 octobre 2021 inclus,**

CONSIDÉRANT que pour ce faire et par mesure de sécurité publique, il est nécessaire de  
réglementer la circulation et le stationnement, chemin des Ramiers, pendant la durée des travaux,

**ARRETE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : DU VENDREDI 01 OCTOBRE AU VENDREDI 15 OCTOBRE 2021  
INCLUS, la circulation des véhicules sera restreinte au droit du chantier, chemin des  
Ramiers, pendant la durée des travaux.

**ARTICLE 2** : DU VENDREDI 01 OCTOBRE AU VENDREDI 15 OCTOBRE 2021 INCLUS,  
le stationnement des véhicules sera interdit, au droit du chantier, chemin des Ramiers.

**ARTICLE 3** : Durant la période susvisée, seul le véhicule affecté aux travaux, sera autorisé à  
stationner au droit du chantier.

**ARTICLE 4** : Le non-respect des dispositions prévues à l'article 2 sera considéré comme abusif et  
gênant passible de mise en fourrière immédiate.

**ARTICLE 5** : Afin de porter ces prescriptions à la connaissance des usagers, la signalisation  
appropriée sera fournie et mise en place par l'entreprise ERTS, qui devra également en assurer la  
maintenance.

**ARTICLE 6** : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de Police ;
- Les Services Techniques Municipaux ;
- Le Service de Surveillance de la Voie Publique ;
- **Entreprise ERTS** – 16 bis avenue de Mazamet - 81090 VALDURENQUE.

Castelsarrasin, le 30 septembre 2021.

Certifié exécutoire par le Maire  
compte tenu de la notification  
le 01/10/2021



*(Handwritten signature)*  
Maire de Castelsarrasin (T.-&G.)

Par délégation du MAIRE,

S. DURRENS  
Adjoint au Maire.